

REGLEMENT PARTICULIER CIRCUIT TOUT-TERRAIN

*Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes
à la réglementation générale de la discipline.*

11^{ème} FOL'CAR de l'ORLEANAIS 5 et 6 Septembre 2020

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ASA LOIRET organise les 5 et 6 Septembre 2020 avec le concours de l'Ecurie Orléans le :

11^{ème} FOL'CAR de l'ORLEANAIS

Cette compétition compte pour le **Championnat de France Fol'Car**, et le Championnat de Fol'Car de la ligue du Sport Automobile Centre - Val de Loire.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Centre Val de Loire sous le numéro 016/2020 en date du 15 juillet 2020 et par la FFSA sous le permis d'organisation numéro 363 en date du 16 juillet 2020.

1.1. OFFICIELS

Présidente du Collège des Commissaires Sportifs	<i>Gilles ROUX</i>	<i>Licence 1504/1482</i>
Membres du Collège	<i>Jean-Yves ESNAULT Gérard TREMBLAY</i>	<i>Licence 1504/6577 Licence1504/209337</i>
Directeur de Course	<i>José PERROT</i>	<i>Licence 1504/6570</i>
Directeur(s) de Course adjoint(s)	<i>Jean-Marc BONNAY</i>	<i>Licence 1504/25558</i>
Adjoint(s) à la Direction de Course	<i>Jean-Marc PELLETIER Joël BOURCIER Jacques COURTIN Elisabeth PERROT</i>	<i>Licence 1504/10296 Licence 1504/6549 Licence 1504/6233 Licence 1504/6567</i>
Commissaire technique délégué	<i>Hervé DUROU</i>	<i>Licence 0112/49716</i>
Commissaire technique	<i>Pascal BOISSAY</i>	<i>Licence 1201/6464</i>
Commissaire technique stagiaire	<i>Didier MARECHAL</i>	<i>Licence 1504/308878</i>
Commissaires Sportifs Chargés des relations avec les concurrents	<i>Jacques CHAUMERON Jean-Yves BRISSET</i>	<i>Licence 1504/8066 Licence 1504/3244</i>
Chronométrateur responsable	<i>Jean Marie BLUTEUX</i>	<i>Licence 1466/9742</i>
Chronométrateur	<i>François FAUCHEUX</i>	<i>Licence 1501/16543</i>
Chronométrateur Stagiaire	<i>Vincent PERDEREAU</i>	<i>Licence 1504/202801</i>
Chronométrateur Stagiaire	<i>Emeline OSMONT</i>	<i>Licence 1504/300428</i>
Juge de faits	<i>Jean Louis POTHAIN</i>	<i>Licence 1430/5389</i>
Médecin	<i>Patrice DIACONO</i>	<i>Licence 1504/27240</i>
Responsable presse	<i>Jean-Claude PAINCHAULT</i>	<i>Licence 1504/6559</i>
Responsable de la mise en place des moyens	<i>Pascal PERDEREAU</i>	<i>Licence 1504/236677</i>

L'organisateur administratif est : ***l'ASA LOIRET***

et l'organisateur technique est : ***l'Ecurie Orléans***

1.2. HORAIRES

Parution du règlement	dès l'obtention du Permis d'Organisation
Clôture des engagements	Samedi 29 août 2020
Publication de la liste des engagés	Samedi 5 Septembre 2020
Date de l'épreuve et lieu	Samedi 5 et Dimanche.6 Septembre 2020 à : SOUGY (45)
Vérifications Administratives et Techniques	Vendredi 4 Septembre de : 15H00 à 19H et Samedi 5 Septembre de : 8H00 à 10H00 .
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	Samedi 5 Septembre à : 10H00 sur le circuit
Briefing Commissaires	Samedi 5 Septembre à : 8 H au hangar
Briefing -Pilotes - obligatoire	Samedi 5 Septembre à : 13h30 devant la Direction de Course
Horaire des essais libres	Samedi 5 Septembre de 9H à 12H
Horaire des essais chronométrés	Samedi 5 Septembre de 15H45 à 17H00
Horaire des courses	Samedi 5 Septembre de 17H00 à 19H00 Dimanche 6 Septembre de 9H00 à 20H00
Affichage des résultats provisoires	Dès la fin de l'épreuve
Remise des prix	Dimanche 6 Septembre 30mn après la fin de l'épreuve

1.3. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le vendredi 4 Septembre de 15h00 à 19H00 et le samedi 5 Septembre 2020 de 8H00 à 10H00.

La liste des engagés sera consultable 5 jours avant l'épreuve sur le site ECURIE ORLEANS

<http://ecurieorleans.free.fr>

ARTICLE 2. ASSURANCE

Selon réglementation générale FOL'CAR.

ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

3.1. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à l'adresse suivante :

ECURIE ORLEANS 459 rue du Lac 45770 SARAN

Tél : 02 38 73 32 92 - Portable : 06 86 50 90 90 - Courriel : jc.painchault@orange.fr

à partir de la parution du présent règlement et jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée au 29 Août 2020 à minuit. Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement. Ils sont fixés à :

160 € avec la publicité de l'organisateur

320 € sans la publicité de l'organisateur

60 € Titre de participation

Si quatre jours avant l'épreuve, le nombre des engagés est inférieur à 30, l'organisateur se réserve le droit d'annuler son épreuve. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

3.2. EQUIPAGES

Chaque voiture aura un pilote licencié à bord. Une voiture pourra être pilotée par 2 pilotes.

Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline en cours de validité.

La présentation du permis de conduire n'est pas demandée.

Les concurrents titulaires d'un Titre de Participation sont admis.

Le port d'un bracelet obligatoire pour le(s) pilote(s) sera remis à l'accès du circuit ainsi que quatre bracelets accompagnants par voiture engagée.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES ADMISES

Selon réglementation générale FOL'CAR.

4.4. NUMEROS

Selon réglementation générale FOL'CAR.

ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications administrative.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. PARCOURS

L'épreuve se déroulera sur le circuit d'Orléans - Sougy à SOUGY (45). Il est long de 990 mètres et la largeur est comprise entre 12 mètres et 16 mètres.

Le circuit a été agréé par la FFSA en date du : 1^{er} Juin 2018 sous le n° 45 15 18 0293 AC Nat 0946.

L'accès au circuit se fait par la D5 reliant Sougy à Rouvray Ste Croix - Autoroute A10 sortie Artenay

6.4. TABLEAU D'AFFICHAGE

Le tableau d'affichage sera situé au PC de Direction de course aux abords du circuit. Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par le chargé des relations avec les concurrents aux abords du circuit. Il est également possible de contacter l'organisation avant et pendant l'épreuve au numéro de téléphone suivant : 06 86 50 90 90

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Selon réglementation générale FOL'CAR

Le **briefing obligatoire** des pilotes aura lieu sur le circuit le samedi 5 Septembre 2020 à 13h30

7.1. ESSAIS LIBRES

Samedi 5 Septembre 2020 de 9H00 à 12H00 - 3 tours -

7.2. ESSAIS CHRONOMETRES

Samedi 5 Septembre 2020 à partir de 15H45 - 3 tours - 1 tour de lancement - 2 tours chronométrés.

7.3. COURSE

- Samedi 5 Septembre 2020

- 1^{ère} Manche de Qualifications (9 tours) à 18h30

- Dimanche 6 Septembre 2020

- 2^{ème} Manches de Qualifications (9 tours) de 9H05 à 14H10
- Finales C et B de 15H20 à 18H00 (10 tours) Finale - A - 12 tours

Parade des pilotes : Une parade des Pilotes est prévue avant la Finale. L'organisateur se réserve le droit de la supprimer.

ARTICLE 8. PENALITES

Selon réglementation générale FOL'CAR

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Selon réglementation Championnat de France de FOL'CAR.

ARTICLE 10. PRIX

10.2 PRIX

Selon réglementation Championnat de France FOL'CAR

Classe 1

1^{er} 260€ - 2^{ème} 220€ - 3^{ème} 210€ - 4^{ème} 190€ - 5^{ème} 170€ - 6^{ème} 140€ - 7^{ème} 120€ - 8^{ème} 80 - 9^{ème} 60€ - 10^{ème} 50€

Classe 2

1^{er} 260€ - 2^{ème} 220€ - 3^{ème} 210€ - 4^{ème} 190€ - 5^{ème} 170€ - 6^{ème} 140€ - 7^{ème} 120€ - 8^{ème} 80 - 9^{ème} 60€ - 10^{ème} 50€

Les prix seront divisés par 2 si moins de 15 partants

Podium des 3 premiers à l'issue de la finale.

10.3. COUPES

- Par voiture

- Coupe aux 3 premiers de la finale A
- Coupe aux 3 premiers de la finale B
- Coupe à la 1^{ère} féminine.
- Coupe au 1^{er} junior.

- Une coupe ou trophée sera également remise à un commissaire le dimanche midi.

ARTICLE 11. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISTEUR

Nombre de postes de commissaires : 7

Nombre de commissaires par poste : 2 à 3

Nombre d'extincteurs par poste : deux de 6 kg (à poudre)

11.2P.MEDICALISATION

- Un centre de premiers soins avec lits médicalisés
- Une équipe de secouristes pompiers avec ambulance
- un véhicule incendie 4X4
- Un véhicule d'intervention rapide (Direction de course)
- Un véhicule d'intervention rapide (Médecin)

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation oui non ?

Liaison avec le SAMU 45 (téléphone filaire) Service informé.

Liaison avec le centre de secours (téléphone filaire) Service informé.

Zone hélico matérialisée au sol derrière le centre de premiers soins (point GPS communiqué au SAMU).

ANNEXE(S) COMPLEMENTAIRE(S)

Convention d'organisation : Ci jointe

Horaires détaillés de l'épreuve : voir art 7

Déclaration d'organisation : ci jointe

Dossier de sécurité : voir art 6.1

DIVERS

L'organisateur se réserve le droit de refuser l'engagement de tout concurrent présentant des troubles du comportement pouvant porter atteinte à la sécurité générale de la manifestation.

L'accès au parc "CONCURRENTS" est strictement réservé aux véhicules tracteurs avec remorques et aux véhicules de compétition. **2 accès par voiture de course**

Les remorques seront ensuite **OBLIGATOIREMENT** garées dans le parc "REMORQUES" **par vos soins**.

Le parc "CONCURRENTS" sera fermé le Vendredi 4 Septembre à **23H30**

Ouverture le samedi 5 Septembre à 6H00

Possibilité de stationnement provisoire sur le parking "SPECTATEURS"

Dans le paddock, les réserves de carburants ne sont autorisées que dans des jerrycans métalliques. Chaque concurrent doit être en possession d'un extincteur poudre de 6kgs.

Une bâche au sol d'au moins 5m x 4m devra être mise en dessous des voitures de course pendant toutes les opérations d'assistance mécanique sous peine d'une amende de 200 euros.

Il est strictement interdit, pour raison de sécurité, de brancher des **matériels de cuisson**, des **climatiseurs** ou des **congélateurs** **sur le réseau électrique de l'organisateur**.

Les prolongateurs électriques utilisés par les concurrents pour alimenter leur structure doivent être aux normes NCF 15-100, type de câble H07 RN F3g 2-5 en 16 ampères.

Seuls les barbecues à gaz et à foyer fermé aux normes NF seront acceptés.

Les concurrents doivent obligatoirement reprendre leurs produits polluants et leurs déchets.

EN AUCUN CAS, CES PRODUITS ET DECHETS NE DOIVENT ETRE LAISSES SUR PLACE.

Tous les déchets alimentaires devront être emmenés par les concurrents, en cas de non respect une facture de 300€ sera envoyée au concurrent avec copie à la FFSA.

La vitesse est limitée à **10Km/h** sur le site - des contrôles seront effectués.

Tout comportement impoli envers les bénévoles et membres de l'organisation fera l'objet d'une amende et de sanction auprès du Collège des commissaires sportifs.

VOUS ETES RESPONSABLE DE VOS ACCOMPAGNATEURS .

En cas de non-respect l'organisateur pourra exclure le pilote ainsi que ses accompagnants et sans remboursement des frais d'inscription.

IMPORTANT

- L'accès au circuit, pour tous, uniquement par l'entrée spectateurs

: En doublure de l'épreuve principale, il sera organisé une épreuve de 2CV CROSS.

16^{ème} 2CV CROSS DE SOUGY